

Collectif du Bocage Virois « Touche pas à ma Santé à mon Hosto »

A M. Turrett, député

Objet : la loi Santé du Ministère de Mme Touraine

Monsieur le Député,

Dans votre lettre aux électeurs du mois de mai, vous dressez un bilan très positif de la loi Santé soumise à l'Assemblée Nationale. Le Collectif Santé du Bocage Virois, qui a reçu en décembre dernier le soutien de plus de 1 000 citoyens en attente d'information sur le devenir de l'hôpital Virois, pense devoir vous interpeller sur les différents points abordés.

► **Le développement de la prévention**

contre le tabagisme, l'alcoolisme et l'obésité. Depuis 30 ans ces luttes sont menées sans que le résultat se fasse sentir, l'alcoolisme chez les jeunes se développe, le nombre d'obèses s'accroît prouvant que les mesures s'avèrent insuffisantes car surtout répressives.

Quant à la lutte pour éviter les grossesses non désirées et les IVG, la fermeture de nombreux centres du Planning Familial remet en cause l'information des jeunes, pourtant les premiers visés.

► **L'amélioration de l'accès aux soins**

Une des mesures importantes réside dans le tiers payant généralisé : certes nous avons toujours soutenu cette obligation qui permet aux assurés de ne pas avancer les frais. Mais la généralisation est prévue pour novembre 2017, un peu tard sans doute. La loi ne parle pas du reste à charge sur les médicaments, du forfait hospitalier et des dépassements d'honoraires.

La gestion du tiers payant risque d'être attribuée aux complémentaires de santé (et non seulement aux mutuelles), c'est un recul supplémentaire de la Sécurité Sociale.

► **L'accent mis sur la proximité**

Vous parlez de proximité alors que rien n'est fait contre les déserts médicaux et que les Groupements Hospitaliers de Territoires sont rendus obligatoires. Or, ils impliquent une mutualisation des moyens et la suppression des « doublons ». Nous avons connu ça en Basse Normandie lorsque l'ouverture des Pôles mères-enfants d'Avranches et de Flers ont entraîné la fermeture des maternités de Granville, La Ferté Macé et Vire.

La Coordination Nationale a rencontré le président du syndicat des directeurs des hôpitaux locaux, ces derniers se montrent très inquiets pour l'avenir de leurs services.

► **Démocratie et droits des patients**

Le pouvoir des Agences Régionales de Santé sort renforcé par cette loi. Les Agences définiront notamment les territoires **sans possibilité de recours**. Par ailleurs les commissions évoquées existent déjà et n'auront toujours qu'un rôle consultatif : est-ce vraiment un droit ou une démocratie tronquée ? Où est l'avancée ?

Nous nous permettons par ailleurs de vous rappeler que les représentants des usagers sont nommés par...les préfets.

Nous sommes loin des exigences défendues en 2008 par le Collectif Santé auquel adhérait le PRG. A cette époque nous demandions déjà l'abrogation des lois Bachelot (HPST) et de la Tarification à l'Acte (T2A) qui menaçaient l'équilibre financier et imposait une logique comptable à l'hôpital. M. Andreu s'était d'ailleurs opposé, à juste titre, à l'adhésion de M. Cousin au Collectif en 2012 parce qu'il avait voté ces lois en tant que député UMP.

En conclusion : comment pouvez-vous penser que la santé publique sorte grandie par une loi renforçant les lois votées sous Chirac et Sarkozy ? Comment peut-on défendre la proximité en élargissant la notion de territoire, en supprimant des services ? Comment défendre le droit des citoyens en maintenant le pouvoir autoritaire des directeurs d'ARS et des hôpitaux ?

Recevez M. le Député l'expression de nos sentiments les plus attentifs.

Le 30 mai 2015
Le bureau du Collectif Santé